



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE AVAL

N° 20230315 -O6

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 24
- présents = 16
- votants = 18

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mars, le comité syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SAINT CERE sous la présidence de Monsieur Francis AYROLES.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 02 mars 2023

Présents : 16

AYROLES Francis, BES Didier, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, ALBERT Catherine (suppléante), LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, CARMIER Camille (suppléant), NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, RANOUIL Philippe, ROUSSIES Stéphanie, TEULIERE Jean-Michel et THEBAUD Michel

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

ARAQUE Fausto à Jean-Luc NAYRAC, LUDIER Stéphane à Jean-Michel TEULIERE

Absents dont excusés/représentés :

AUBRUN Jeannine, BERTHOUMIEU Marie, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, JAUZAC Catherine, MADELRIEUX Christian, MEILHAC Sébastien, PEYRICAL René

OBJET : LIFE DORDOGNE : TRAVAUX DESENROCHEMENT SOUS-CASTEL – FLOIRAC

Monsieur le Président rappelle la décision du comité syndical n° 20200122-12 relative entre autres au démontage de l'empierrement de berge de Sous-Castel (Commune de FLOIRAC – Lot) menée dans le cadre du Life Dordogne (LIFE19 NAT/FR/000728 - DORDOGNE).

L'opération consiste à désenrocher un linéaire de 670 mètres de berges. Le volume de l'enrochement situé en rive gauche est compris entre 25 560 et 31 850 m³ du fait de l'hétérogénéité des 670 mètres actuellement enrochés. L'enrochement de la berge en rive gauche a en effet connu plusieurs phases, dont plusieurs avec reprises et avec plusieurs techniques : enrochements en blocs calcaires et technique mixte, enrochement-génie végétal.

Les blocs seront concassés en arrière berge (taille comprise entre 50 et 200 mm) avant d'être réinjectés en pied de berge dans le lit mineur de façon à être en eau pour le module (soit un débit de 170 m³/s à Souillac). Ainsi, à cette côte, la végétation ne devrait pas s'implanter en l'absence de mobilisation des matériaux par les crues. Les sédiments fins seront laissés sur place afin d'être remobilisés par la rivière en crue.

La chenalisation et l'enfoncement du lit est aujourd'hui à l'origine d'une perte de surface favorable au maintien de l'habitat 3270 (bancs alluviaux nus) visé par le programme LIFE rivière Dordogne. L'injection des matériaux concassés permettra de recréer une surface significative de radiers-plat courants à l'origine de la présence de nombreuses surfaces de cet habitat perdu entre 2012 et 2022 en aval.

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité l'autorise à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien cette opération (convention d'accès et de travaux, consultation pour les travaux, demandes d'autorisation et financements).

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

ID : 046-200092138-20230315-2023031506-DE

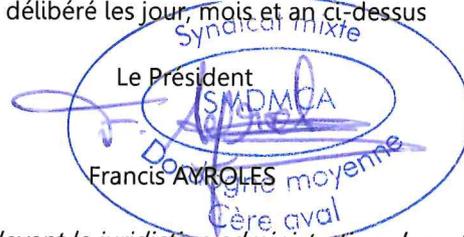


Publié et notifié le 23/03/2023
Syndicat mixte

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus



Le Président

Francis AVROLES

La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.